

- 15 Lundi. S. Henri, empereur. *Double.*
- 16 Mardi (13e). Notre-Dame du Mont-Carmel. *T. D.*
- 17 Mercredi. B. Barthélemi, M. O. N. *D.* (*du 21 avril*).
Mém. de S. Alexis, C.
- 18 Jeudi. B. Ceslas, C. O. N. *D.*
- 19 Vendredi. S. Vincent de Paul, C. *D.*
- 20 Samedi (4e). Ste Marguerite, V. M. *Simple.*
- 21 5e Dimanche après l'Octave de la Trinité, 7e après la
Pentecôte (3e du mois). S. Jérôme Emilien, C. *D.*
- 3e *Dim. du mois.*—T. S. Sacr. IND. PLÉN. cond. ord. visite et
prières aux int. du Pape.—ROS. VIV. IND. PLÉN.
Indulg. plén. pour le Rosaire vivant.
- 22 Lundi. Ste MARIE MADELEINE, Protectrice de notre
Ordre. *T. D. avec Oct. simple.*
- 23 Mardi (14e) Bse Jeanne d'Orviéto, V. O. N. *D.* Mém.
de Ste Marie Madeleine chaque jour de son Oct.; Mém.
de S. Liboire, Ev. C., et de S. Apollinaire, Ev. M.
- 24 Mercredi. S. Camille de Lellis, C. *D.* Mém. de Ste
Christine, V. M.
- 25 Jeudi S. JACQUES LE MAJEUR, Ap. *T. D.* Mém. des
SS. Christophe et Cucuphat, Mm.
- 26 Vendredi. Ste ANNE, Mère de la Bse V. MARIE. *T. D.*
- 27 Samedi (5e). B. Augustin de Biéla, C. O. N. *D.*
- 22 6e Dimanche après l'Octave de la Trinité, 8e après la
Pentecôte (*dermier du mois*). B. Antoine de l'Eglise, C.
O. N. *D.*
- Dernier Dim. du mois.*—T.-O. IND. PLÉN. *pro def.* T. S. ROS.
IND. PLÉN. pour récit. habit. du chapelet en commun trois fois la semaine.
- 29 Lundi. Ste Marthe, V. *D.* Mém. de S. Félix et de ses
compagnons, Mm.
- 30 Mardi (15e). B. Mannès, C. O. N. Frère de N. P. S.
Dominique. *D.*
- 31 Mercredi. S. Ignace de Loyola, C. *D.*
- Dans le cours du mois.*—Pour les Tertiaires : INDULGENCES PLÉNIÈRES
et PARTIELLES d'usage aux conditions voulues :
- 10 Tous les dimanches : 20 tous les jours de communion ; 30 le jour
de l'assemblée ; 40 le jour de la retraite du mois ; 50 un jour quelconque du
mois.
- Pour les confrères de la Milice Angélique qui récitent tous les jours la
prière à saint Thomas : INDULGENCE PLÉNIÈRE un jour du mois, à leur
choix ; visite à l'autel de la Confrérie.
- Tous les mardis.*—INDULGENCE PLÉNIÈRE des quinze mardis accordée,
par un rescrit de la S. Congrégation des Rites, du 12 mai 1877, à tous ceux
qui communient le mardi en l'honneur de S. Dominique, visitent une église
dominicaine et prient pour le triomphe de l'Eglise et du Saint-Siège.